

FICHE INFO STAGIAIRE BAFA

1) **Stage BAFA Atout-Jeunes (session de formation générale)** - Informations pour un jeune résidant sur le territoire d'Aix Nord

Contenu : Formation en internat de 8 jours organisée en partenariat avec la Fédération des Œuvres Laïques de la Savoie, qui a pour objectif de former les futurs animateurs des centres de loisirs des territoires : Aix nord / Aix centre / Aix sud / Bauges / Chautagne / Entrelacs / La Motte Servolex

Structure :

- Nom : ACEJ
- Communes : Brison-Saint-Innocent, Grésy-sur-Aix, Le Montcel, Pugny-Chatenod, Saint-Offenge, Trévignin.

Contact :

- Nom : MANNIEZ Séverine
- Téléphone : 06.31.55.42.83
- Mail : severine@acej-gresy.fr
- Adresse : 66 place de la mairie – 73100 Grésy-sur-Aix

Cout :

- Brut : 440 €
- Aide financière du territoire : 200 €
- Restant à charge du stagiaire : 240 €

Autres possibilités d'aides : CAF (dispositif d'aide local et dispositif d'aide nationale) + DDCSPP (à demander avant de commencer la formation).

Recrutement :

- Date limite : 14 mars
- Documents à fournir par le stagiaire :
 - o Lettre de motivation
- Modalité d'envoi : mail, courrier ou remise en main propre

2) **Stage pratique** : 14 jours garantis dans le centre de loisirs de votre territoire.

3) **Stage BAFA (session de formation d'approfondissement)** :

Contenu : Formation d'une durée d'au moins 6 jours, qui permet d'approfondir les aptitudes à exercer les fonctions d'animateur et qui se déroule en continu ou en discontinu en deux parties au plus sur une période n'excédant pas deux mois. Différentes thématiques sont proposées par les organismes de formations ayant une habilitation.

Structure : AFOCAL, ATC-Routes du monde, CEMEA, CFAG, CNFR, CPCV, Fédération du scoutisme français, FLL, FNAFR, FOEVEN, FSCF, Guides et Scouts d'Europe, IFAC, IFOREP, La Ligue de l'enseignement, LES FRANCAS, MRJC, OFAC, Pionniers de France-Enjeu, Planète Sciences, UCPA, UFCV.

Le cout et le recrutement dépend de chaque organisme de formation. Vous pouvez vous inscrire directement auprès d'eux.

La durée totale de la formation ne peut excéder 30 mois sous peine de perdre le bénéfice des éléments déjà acquis.